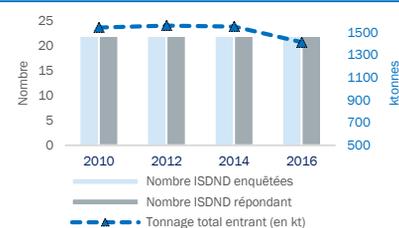
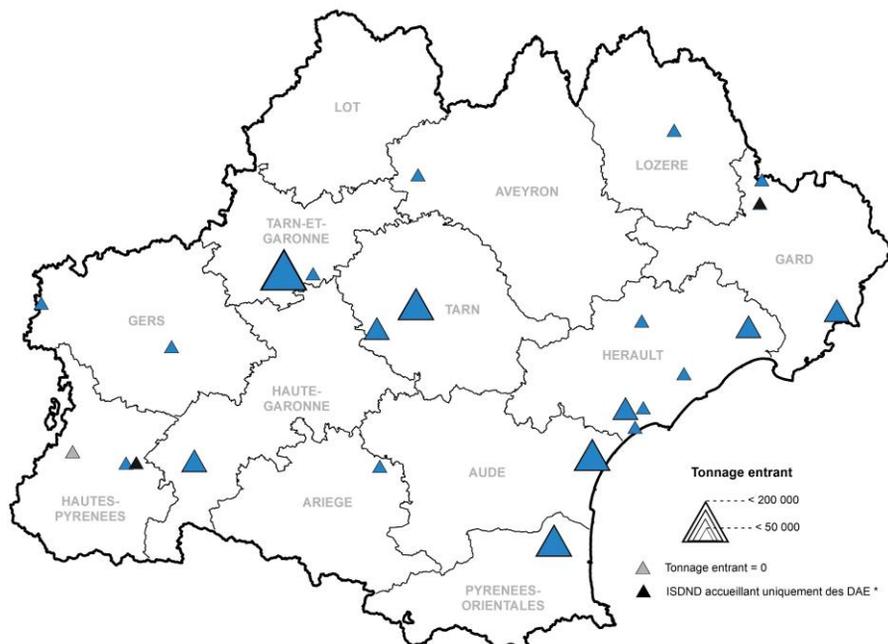


**Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)**

**22** ISDND accueillant des DMA\*

**1 412 151** tonnes entrantes

**1 744 300** tonnes autorisées

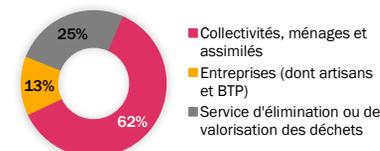


Evolution des tonnages entrants depuis 2010 en fonction du nombre d'ISDND enquêtées et répondant

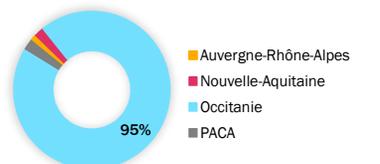
Le champ de l'enquête depuis 2010 est le même puisqu'aucune ISDND n'a ni fermé ni été créée entre 2010 et 2016. On notera néanmoins que l'ISDND de Bénéac (65) n'a pas accueilli de déchet lors de l'année 2016 ; sa capacité étant de 43 699 tonnes. On constate, pour la première fois, une légère baisse des tonnages entrants entre 2014 et 2016, passant de 1 553 kt à 1 412 kt, soit une diminution de près de 10%. Cette baisse est une baisse globale : elle ne concerne pas une catégorie de déchets en particulier.

(\* ) 1 ISDND du Gard n'accueille que des DAE (et des encombrants) et n'a donc pas été intégrée à la fiche, qui présente les installations de traitement des « ordures ménagères ». 1 ISDND des Hautes-Pyrénées n'accueillait, en 2016, que du plâtre et de l'amiante et n'est donc pas non plus incluse dans la présente fiche.

**Flux entrants : 1 412 151 tonnes – Déchets résiduels**



Type de producteurs des déchets entrants sur les ISDND en 2016



Origine géographique des déchets entrants sur les ISDND en 2016

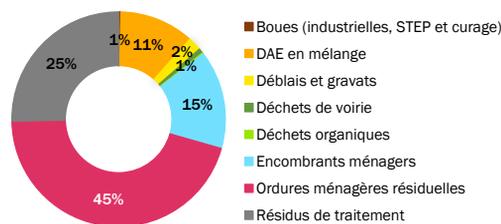
En 2016, 1 412 kt de déchets résiduels ont été admis dans les 22 ISDND d'Occitania accueillant des DMA, ce qui représente 81% de la capacité réglementaire totale autorisée.

Les déchets enfouis proviennent à 62% des ménages (et des collectivités) et à 13% des entreprises. Les 25% restants sont considérés comme provenant d'autres installations de traitement de déchets et sont constitués de refus de tri (240 kt dont 56 kt provenant de la collecte sélective des ménages et 88 kt provenant d'un tri réalisé sur les ordures ménagères résiduelles), des refus de compostage ou de méthanisation (34 kt, y compris le compost et les déchets non valorisables solidifiés par traitement biologique) ainsi que de mâchefers et de cendres (40 kt).

Concernant les 13% de DAE, soit 184 kt, cette donnée n'est pas exhaustive car 1 ISDND de la région accueillant exclusivement des DAE (et quelques encombrants) n'est pas intégrée à la présente fiche. Cette ISDND représente, en 2016, environ 30 kt (dont environ 300 t d'encombrants). Concernant l'amiante lié à des matériaux inertes, 2 des 22 ISDND présentées ici possèdent un casier spécifique. Ces déchets ne sont pour autant pas déclarés dans l'enquête ITOM car cette activité

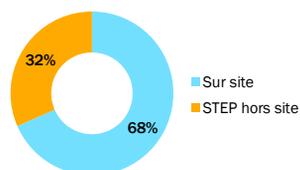
possède sa propre capacité, indépendante de celle des casiers DND.

Près de 77 kt, soit environ 5% des déchets résiduels enfouis dans les ISDND d'Occitania, ont été produits hors région, dans des départements limitrophes : l'ISDND de Badaroux (48) accueille des déchets de Haute-Loire, l'ISDND de Bellegarde (30) des déchets du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône et l'ISDND de Montech (82) du Cantal, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques. A l'inverse, en 2016, 7 ISDND situées hors région ont accueilli 56 kt de déchets produits en Occitania.



Typologie des déchets entrants sur les ISDND en 2016

**Flux sortants : 241 322 tonnes – Lixiviats**



Traitement des lixiviats produits par les ISDND en 2016

Les seuls déchets générés par l'enfouissement en ISDND sont les lixiviats. Leur quantité peut varier significativement d'une année à l'autre, dépendant notamment de la pluviométrie. En 2016, un peu plus de 241 kt de lixiviats ont été déclarés par les ISDND d'Occitania. Les 2/3 sont traités sur site, par traitement biologique ou physico-chimique ; le tiers restant est traité hors ISDND sur des STEP.

**Valorisation énergétique**

12 des 22 ISDND valorisent le biogaz produit naturellement lors de la décomposition des déchets ; 6 sous forme de chaleur et d'électricité, 3 uniquement sous forme de chaleur et 2 uniquement sous forme d'électricité. 1 ISDND valorise également le biogaz sous forme de carburant, en plus des deux autres types de valorisation. Par ailleurs, 3 ISDND sont gérées en « bioréacteur », ce qui permet d'accélérer le processus de dégradation des déchets et contribue à l'optimisation de la valorisation du biogaz. A noter que les 2 ISDND du Gers (32) indiquent utiliser le biogaz pour évaporer et concentrer une partie des lixiviats et l'une des deux a pour projet de produire du biométhane, qui sera injecté dans le réseau de gaz naturel.

L'ORDECO est financé par



+d'info : [info@ordeco.org](mailto:info@ordeco.org)  
[www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)